



**A.G. DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES**  
**Samedi 02/09/2023 à CHARMES/RHONE**  
**Samedi 09/09/2023 à MONTELEGER**





# **ORDRE DU JOUR**

Ouverture de l'assemblée générale – Nicolas BRUNEL  
Allocution des différents représentants du DDA (discipline...)  
Allocution du représentant de l'UNAF DROME-ARDECHE  
Intervention du Président de la CDA (informations, rappels...)  
Intervention technique de Roland VIALLET, CTDA  
Parole aux arbitres (point technique UNIQUEMENT)



# LES ALLOCUTIONS

**PRESIDENT DE LA COMMISSION  
DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE**

**Monsieur Nicolas BRUNEL**

**REPRESENTANT DES ARBITRES AU  
COMITE DE DIRECTION**

**Monsieur Vincent BRET**

# **PRESIDENT DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

**Monsieur Baptiste PROTOY**

# **REPRESENTANTS DES DIFFERENTES COMMISSIONS DU DDA**

Discipline-Appel-Règlements-Jeunes-  
Seniors-Délégation-Féminines-  
Encadrement des équipes...

**REPRESENTANT DE L'UNAF  
DROME-ARDECHE**

**Monsieur François BOUDIQUIAN**



**INTERVENTION  
PRESIDENT DE LA C.D.A.**

# **BON VENT A**

Yoann BOINON (District du Doubs-Territoire de Belfort)

# BIENVENUE A

Jade MERCIER (District de l'Isère)

Moumene AARAB (District du Grand Vaucluse)

Gaëtan ROUCHETTE (reprise d'activité)

Bastien SAGNIER (reprise d'activité)

Naoufel ZIBATI (Ligue Paris Ile de France)

# FELICITATIONS A

Amandine BOUCHARD (Fédérale Féminine D3)

Oussama DJAID (Nommé arbitre R3)

Enzo ROCHE (PEFA - Jeune Arbitre de Ligue)

# **COUP DE SIFFLET D'HONNEUR A**

**Benoit DUTRIEUX (C.OM. CHATEAUNOVOIS)**

**Enaël GAILLARD (A.S. ROIFFIEUX)**

**Abdelkarim HARRACHE (A.S. VEORE-MONTOISON)**

**Askandaria RGHIOUI (A.S. SUD ARDECHE FOOTBALL)**

**Damien TAULEIGNE (F.C. EYRIEUX-EMBROYE)**

# **CLASSEMENTS ARBITRES (adultes et jeunes)**

**MAJOR Arbitre D1 : Benoît DUTRIEUX**

**MAJOR Arbitre D2 : Sylvain BAUDUIN**

**MAJOR Arbitre D3 : Alexis JUSTIN**

**MAJOR Arbitre D4 : Khalid ZOUINE**

**MAJOR AA : Arthur GALOYAN**

**MAJOR J.A.D. : Elyne OBRINGER**

# RECOMPENSES ARBITRES (adultes et jeunes)

Tous les arbitres « MAJOR » et ceux qui ont cessé leur activité arbitrale seront honorés lors de la soirée des récompenses du District (début janvier 2024).



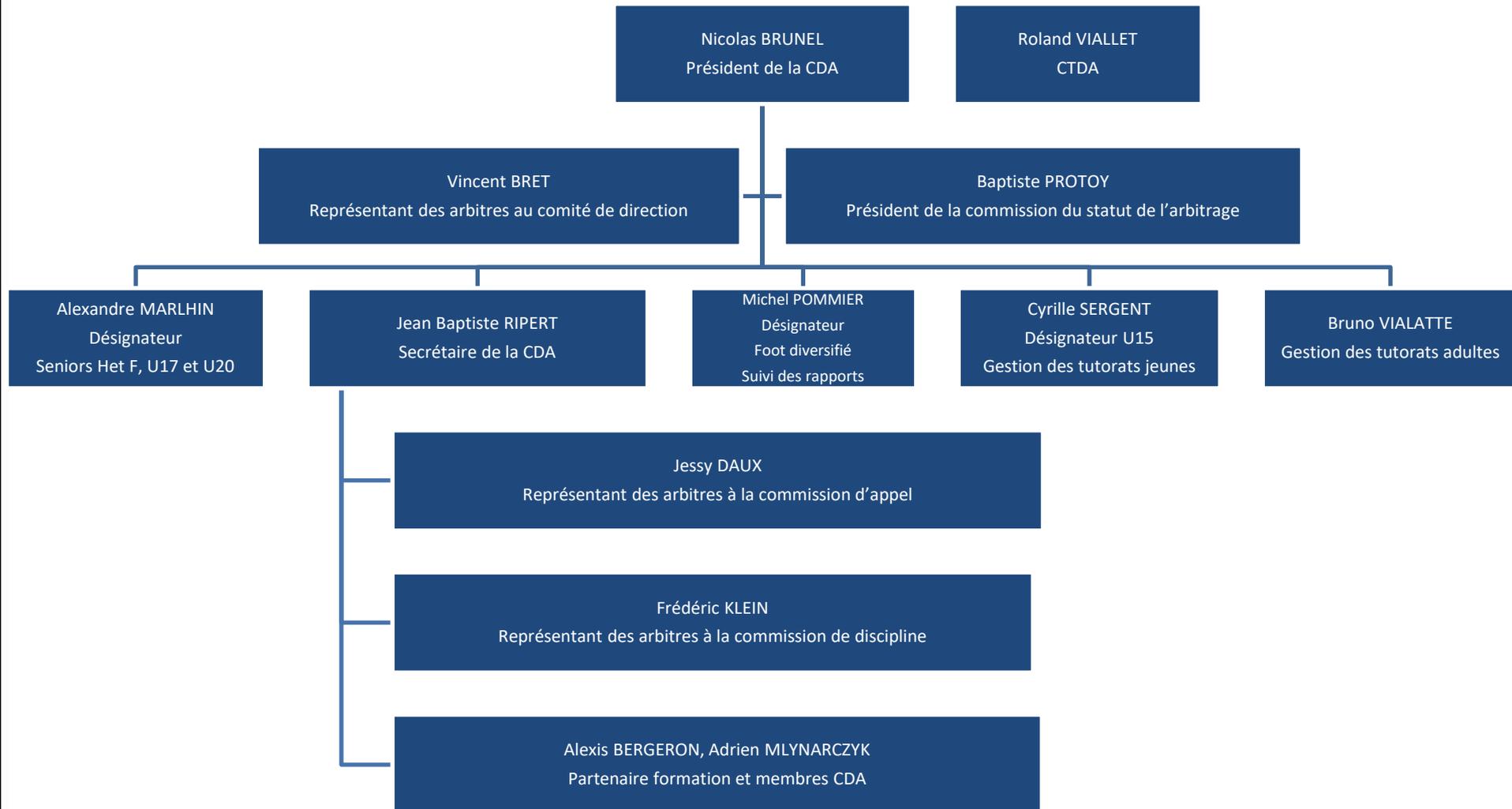
AMOUNT SIZE RESOURCES SOFTWARE  
STORAGE ASSET MANAGEMENT INFORMATION TECHNOLOGY  
BUSINESS DATABASE RESOURCES DATABASE  
COMPLEXITY INTERNET SERVER TECHNOLOGY  
BYTE NETWORK SEARCH CAPTURE  
INTERNET  
INFORMATION QUANTITY  
MANAGEMENT DATASET COMPUTING COMPLEXITY VISUALIZATION RESEARCH

# INFORMATION

NETWORK CAPTURE VISUALIZATION  
SERVER STORAGE SEARCH SUCCESS INFORMATION DATABASE SOFTWARE  
CLUSTER VOLUME QUANTITY ANALYTICS  
BUSINESS INTERNET TECHNOLOGY  
BYTE MARKETING BYTE



# COMPOSITION DE LA CDA



# DOSSIER DE RENOUVELLEMENT

A la date du 11 mai 2023, les documents relatifs au dossier de renouvellement ont été mis en ligne sur le site internet du District.

Au 19 juillet 2023, la CDA a enregistré 90 dossiers complets.

Au 2 septembre 2023, 148 dossiers complets ont été enregistrés.

# DOSSIER DE RENOUVELLEMENT

Comme la saison dernière, le médecin référent du District a refusé un certain nombre de dossiers médicaux pour différentes raisons, à savoir :

- Utilisation du DMA de la saison antérieure,
- Oubli de la signature et du NOM pour le consentement du traitement des données,
- Oubli de la signature sur le questionnaire de santé figurant sur le DMA,
- Absence de la date de la vaccination antitétanique,
- Absence de renseignement du médecin concernant l'acuité visuelle, la pression artérielle et l'IMC,
- ECG manquant (2 facteurs de risques : OBLIGATOIRE chaque année)

# DOSSIER DE RENOUVELLEMENT

[..\..\..\Gestion administrative\Documents à télécharger\Tutoriel-à-télécharger-Comment-remplir-son-dossier-médical-arbitre-1.pdf](#)



# DOSSIER DE RENOUELEMENT

Pour les arbitres âgés de plus de 35 ans, il est inutile de joindre le questionnaire de santé (18-35 ans) en plus de votre DMA.

Au cours de cette saison sportive 2023/2024, un certain nombre d'arbitres devront **OBLIGATOIREMENT** effectuer un test à l'effort.



# STATUT DE L'ARBITRAGE

Pour toute communication et/ou demande relative au statut de l'arbitrage, merci de bien vouloir utiliser l'adresse mail ci-dessous :

[statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr](mailto:statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr)



# STATUT DE L'ARBITRAGE

- Arbitre indépendant : la durée passe de 2 ans à 4 ans.
- Arrêt d'arbitrage (10 ans d'activité dans le même club) : L'arbitre concerné couvrira son club d'appartenance pendant une saison même s'il ne renouvelle pas sa licence.
- Démission de son club d'appartenance : démarche à effectuer avant le 30 juin de la saison en cours par voie postale ou sur l'adresse mail : [statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr](mailto:statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr) avec copie à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr).



# STATUT DE L'ARBITRAGE

Le nombre de matchs à effectuer au cours de la saison sportive pour couvrir son club au regard du statut de l'arbitrage est de :

- 15 week-ends pour les J.A.D. dont 1 rencontre dans les 3 derniers week-ends de compétitions.
- 18 week-ends pour les seniors dont 1 rencontre dans les 3 derniers week-end de compétitions.



# STATUT DE L'ARBITRAGE

En cas d'indisponibilité pour des raisons médicales prolongées :

- Arbitre de District qui couvre un club de Ligue : joindre les justificatifs médicaux à la LAURA avec copie au District.
- Arbitre de District qui couvre un club de District : joindre les justificatifs médicaux au District.
- Arbitre de Ligue qui couvre un club de District : joindre les justificatifs médicaux à la LAURA avec copie au District.
- Arbitre de Ligue qui couvre un club de Ligue : joindre les justificatifs médicaux à la LAURA.

# FRAIS D'ARBITRAGE



DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL – LA PASSION DU FOOTBALL  
101, rue du 8 mai 1945 – 07500 GUILHERAND GRANGES

## Remboursement de frais – saison 2023/2024

Compétitions organisées par le District

N° de MATCH ..... COMPÉTITION .....  
LIEU ..... DATE ..... HORAIRE .....  
CLUB RECEVANT .....  
CLUB VISITEUR .....

### A. REMBOURSEMENT DES INDEMNITES DE DEPLACEMENT (pour information)

Distance aller du lieu de résidence au lieu du match (basé sur : Portail des officiels)  
Km (aller) X2 = ..... km x 0,445 € avec un minimum de 40€ (aller + retour)

ARBITRE – NOM .....	PRENOM .....	N° DE LICENCE .....
DOMICILE .....	Signature : .....	
Montant frais de déplacement .....	€	
Montant indemnité de préparation .....	€	
Total .....	€	

ASSISTANT N°1 – NOM .....	PRENOM .....	N° DE LICENCE .....
DOMICILE .....	Signature : .....	
Montant frais de déplacement .....	€	
Montant indemnité de préparation .....	€	
Total .....	€	

ASSISTANT N°2 – NOM .....	PRENOM .....	N° DE LICENCE .....
DOMICILE .....	Signature : .....	
Montant frais de déplacement .....	€	
Montant indemnité de préparation .....	€	
Total .....	€	

### B. INDEMNITE DE PREPARATION

#### MATCHES SENIORS (championnat et coupe)

CATEGORIE	MONTANT EN EUROS
D1	35
D2	32
D3	29
D4	26
D5	24
Arbitre Assistant	26
Coupe Xavier Bouvier	35
Coupe René Giraud	26
Coupe René Giraud (finale)	30
Féminines à 11	26
Féminines à 11 (finale)	30
Féminines à 8	15
Match supplémentaire	En fonction du niveau de compétition

#### MATCHES JEUNES (championnat et coupe)

CATEGORIE	MONTANT EN EUROS
U20	31
U17 (D1 et D2 + finale coupe)	30
U17 (autres divisions + coupe)	26
U16 INTER DISTRICTS	20
U15	17
Arbitre Assistant	15
U13 à 8 (match, plateaux...)	60 (frais de déplacement compris)
Match Supplémentaire	En fonction du niveau de compétition

#### Compétitions FOOT DIVERSIFIE

(Enfance : championnat excellence, coupe Paul-Artaud et challenge) (Loisir : Coupe)  
Remboursement unique quel que soit le nombre de kilomètres parcourus : 50€ (30 € si match non joué ou forfait constaté par la CDA).

#### Compétitions FUTSAL

Plateau sur la demi-journée : Forfait de 40€ / Plateau sur la journée : Forfait de 70€

Compétitions FUTSAL SENIORS : Forfait de 40€

# LECTURE DU PROCES VERBAL

ACCUEIL DISTRICT EPREUVES PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

## PROCÈS-VERBAUX

Saison 2023-2024

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Sélectionnez une catégorie

ORGANES DIRECTEURS >

DROME ARDECHE FOOTBALL - JOURNAL >

COMPÉTITIONS - DELEGATIONS -  
INSTALLATIONS SPORTIVES >

ARBITRAGE >

JURIDIQUE >

Les dernières publications

Publié le 26-07-2023

ARBITRAGE

PV N°01 - commission arbitrage



# LECTURE DU PROCES VERBAL

La CDA vous rappelle que la lecture du procès-verbal est OBLIGATOIRE de façon hebdomadaire.

En principe, le PV est publié sur le site internet du District le mercredi dans la journée.

Comme la saison dernière, un « test » sera réalisé selon le protocole suivant :

- Saisir une date d'indisponibilité définie par la CDA en fonction de sa catégorie sur son espace personnel « PortailOfficiels by FFF ».
- Le délai de saisie sera clairement identifié (de la date de parution de l'information jusqu'au samedi (14h00) de la semaine concernée).

**Exemple : parution de l'information : mercredi 20 septembre 2023  
délai de saisie : samedi 23 septembre 2023 à 14h00.**

# PortailOfficiels (espace personnel)

« PortailOfficiels » qui a remplacé « myFFF » est la **seule plateforme officielle** réservée aux arbitres adultes et jeunes.

En cas de problème pour accéder à votre espace personnel (désignations, saisie indisponibilités...), merci de bien vouloir prendre contact par mail à l'adresse suivante : **[informatique@laurafoot.fff.fr](mailto:informatique@laurafoot.fff.fr)**



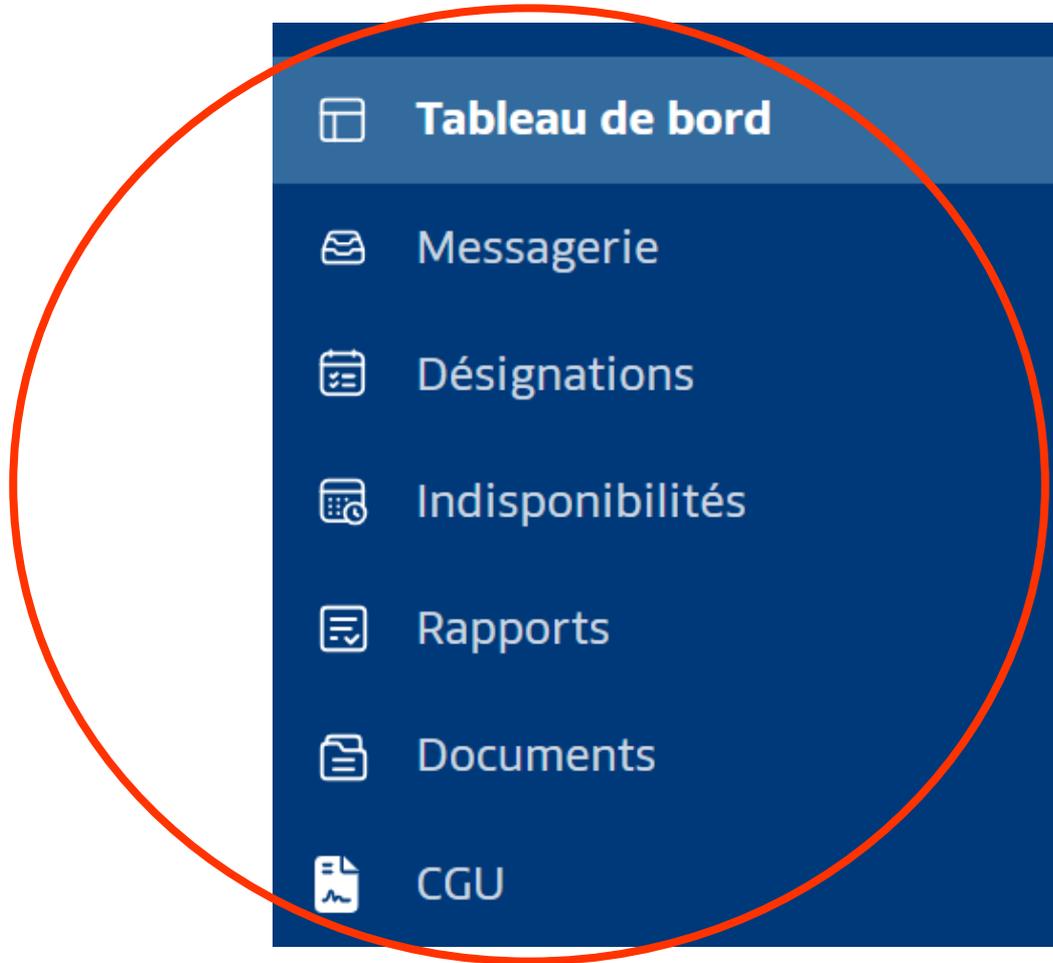
# PortailOfficiels (connexion)

Ordinateur

Téléphone portable (moteur de recherche classique)

Application téléphonique

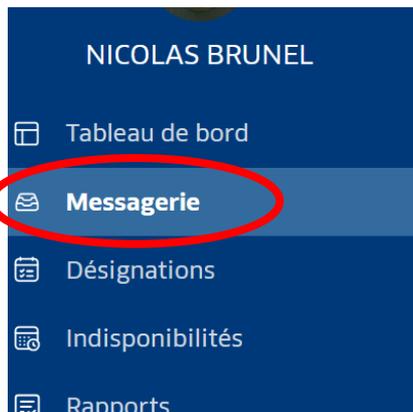
# Portail Officiels (Fonctions)



# Portail Officiels (Messagerie)

Envoi de message de la commission départementale de l'arbitrage chaque semaine pour vous informer sur différents sujets :

- Personne de permanence,
- Parution du PV,
- Informations techniques et/ou générales tout au long de la saison sportive.



Consultez l'ensemble des messages utiles à votre activité.

## NOUVEAUX MESSAGES

EXPÉDITEUR	OBJET	DATE
DISTRICT DROME ARDECHE	PERMANENCE ARBITRE WEEK END 27 ET 28 MAI 2023	27/05/2023

# Portail Officiels (Désignations)



NICOLAS BRUNEL

 Tableau de bord

 Messagerie

 **Désignations**

 Indisponibilités

 Rapports

## Mes désignations

Consultez vos désignations à venir ainsi que l'historique de vos désignations pour la saison en cours.

### MES DÉSIGNATIONS À VENIR

---

Vous n'avez pas de désignations à venir.

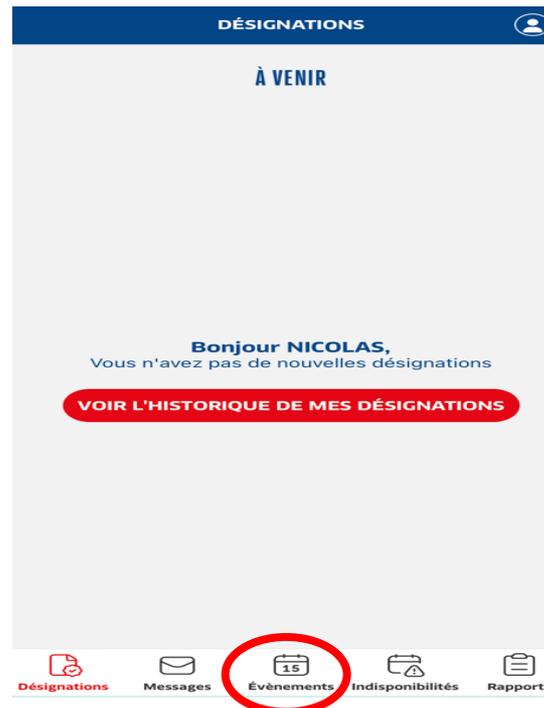
### HISTORIQUE DE MES DÉSIGNATIONS

---

Vous n'avez pas de désignations passées.

# Portail Officiels (Désignations)

Pour la version « application », cliquer OBLIGATOIREMENT sur la case « Evènements » pour faire apparaître vos désignations.



# Portail Officiels (Indisponibilités)

Les « pièges » à éviter :

- Indisponibilités pour plusieurs jours : ne pas sélectionner de jour.
- Cocher impérativement les 2 cases : « Arbitre – DISTRICT DROME ARDECHE » et « Arbitre – LIGUE AUVERGNE – RHONE ALPES DE FOOTBALL »
- Si vous avez un message type « erreur 404 » en cochant « district », votre demande est considérée comme hors-délai y compris si vous saisissez votre indisponibilité en renseignant uniquement la case « Arbitre – LIGUE AUVERGNE – RHONE ALPES DE FOOTBALL ».
- Par conséquent, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.

# Portail Officiels (Indisponibilités)

## Version ordinateur

**NICOLAS BRUNEL**

- Tableau de bord
- Messagerie
- Désignations
- Indisponibilités**
- Rapports
- Documents

### Mes indisponibilités

Saisissez votre demande d'indisponibilité en précisant la date et le motif.

**+ AJOUTER UNE NOUVELLE INDISPONIBILITÉ**

#### MES INDISPONIBILITÉS EN COURS

Vous n'avez pas d'indispo en cours.

#### MES INDISPONIBILITÉS À VENIR

Vous n'avez pas d'indispo à venir.

#### HISTORIQUE DE MES INDISPONIBILITÉS

# Portail Officiels (Indisponibilités)

## Version ordinateur

### Déclarer une indisponibilité

Saisissez votre demande d'indisponibilité en précisant la date et le motif.

#### VOUS ÊTES INDISPONIBLE

---

Date de début

Date de fin

Tous les

Entre

Et

Raison

# Portail Officiels (Indisponibilités)

## Version ordinateur

### FONCTIONS

---

Arbitre - LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL

Observateur - DISTRICT DROME ARDECHE

Arbitre - DISTRICT DROME ARDECHE

VALIDER MA SAISIE

ANNULER MA SAISIE

# PortailOfficiels (Indisponibilités)

## Version application

< AJOUTER

---

**Début**

JJ/MM/AAAA 

**Fin**

JJ/MM/AAAA 

**Tous les**

Choisissez un jour de la semaine

**Entre** 07:30 **Et** 23:30

**Motif**

Choisissez un motif

# PortailOfficiels (Indisponibilités)

## Version application

### Fonctions

Arbitre  
LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE  
FOOTBALL

Arbitre  
DISTRICT DROME ARDECHE

Observateur  
DISTRICT DROME ARDECHE

AJOUTER

# PortailOfficiels (Rapports)

2 fonctions principales :

- Consulter votre rapport d'observation (délai de 1 mois après validation de la CDA et la mise en ligne du rapport),
- Saisir votre rapport disciplinaire (création d'une fiche rapport systématique si AVT et/ou EXC). Etablir un rapport **UNIQUEMENT** si vous avez mis un carton rouge ou pour un rapport sur le match ou d'après match).

# PortailOfficiels (Rapports)

**ARBITRE** OBSERVATEUR VALIDATEUR

**Rapports de discipline**

A SAISIR OU EN COURS DE SAISIE

Aucun rapport à saisir.

[CONSULTER L'HISTORIQUE DE MES RAPPORTS DE DISCIPLINE](#)

**Rapports d'observation**

A CONSULTER

# Portail Officiels (Documents)

Vous pouvez retrouver différents documents relatifs à l'exercice de votre fonction (ex : feuille de frais...). **A compter de cette saison, une aide à la rédaction du rapport disciplinaire sera publiée dans cette rubrique.**

The screenshot displays a user interface for 'Mes documents'. On the left, a dark blue sidebar contains the user's name 'NICOLAS BRUNEL' and a list of navigation items: 'Tableau de bord', 'Messagerie', 'Désignations', 'Indisponibilités', 'Rapports', 'Documents' (highlighted with a red circle), and 'CGU'. The main content area is titled 'Mes documents' and includes the instruction 'Retrouvez l'ensemble des documents nécessaires à votre activité.' Below this, there is a 'DISTRICT' filter button. The section 'Documents District' is active, showing 'DISTRICT DROME ARDECHE'. A document entry is visible, titled 'FEUILLE DE FRAIS 2022 2023', with a red document icon and a 'Télécharger' button with a download icon, both of which are circled in red.

# OUTIL RESSENTI DES ARBITRES

[230809 Courrier Pdts de Ligue et de District - arbitres.pdf](#)



# OUTIL RESSENTI DES ARBITRES

Quelques chiffres :

**6289 signalements** sur la saison 2022/2023

- Les supporters (**44%**)
- Les éducateurs (**27%**)
- Les joueurs lors du match (**59%**)
- Les dirigeants (**18%**)

# DESIGNATIONS

Au cours de la saison 2022/2023, de nombreuses absences de dernière minute ont fortement perturbé le service des désignations.

Au total, ce sont en moyenne 7 à 10 absences par week-end qui ont été constatées (justifiées ou non).

La CDA a fait une application stricte du règlement intérieur lorsque les absences étaient non justifiées (amende de 25€).

Toute absence de dernière minute quel que soit le motif doit faire l'objet de l'envoi d'un JUSTIFICATIF via l'adresse mail : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)



# INDISPONIBILITES

Compte-tenu de la procédure mise en place pour les clubs concernant les modifications des rencontres (période verte – orange et rouge), la parution des désignations sera donc anticipée.

Pour cela, il est nécessaire que chaque arbitre « JOUE LE JEU » en respectant les délais de saisie.

A défaut (sauf cas de force majeure dûment constatée par la CDA), l'arbitre sera sanctionné en application du règlement intérieur.

Néanmoins, un « joker » pourra être accordé à un arbitre qui n'aurait pas saisi son indisponibilité par inadvertance.



# INDISPONIBILITES

Saisie de l'indisponibilité (**15 jours avant le match : jusqu'au vendredi à 14h00 – délai de rigueur**).

Utilisation obligatoire de « PortailOfficiels » sauf cas exceptionnel dûment justifié (envoi justificatif à la CDA).

Pour les JAD qui cumulent les 2 fonctions « arbitre-joueur », merci de bien vouloir anticiper vos indisponibilités en lien avec votre coach.



# INDISPONIBILITES

Pour les arbitres qui cumulent plusieurs fonctions « arbitre, joueur, éducateur », la CDA leur demande de prévenir rapidement le responsable des désignations en cas d'exclusion en qualité de joueur et/ou d'éducateur.

En effet, l'arbitre est **OBLIGATOIREMENT** suspendu de toutes ses fonctions avec effet immédiat.

A défaut, il sera fait une application stricte du règlement intérieur.



# DESIGNATIONS EN FOOT DIVERSIFIE

Tous les arbitres qui ont mentionné sur la fiche de renseignements « foot diversifié » seront, en principe, désignés au cours de cette saison sportive (**sous réserve de réussite au TAISA : 24 répétitions**).

Par ailleurs, la CDA rappelle aux arbitres concernés que l'arbitrage en foot diversifié est identique à celui du foot libre (ponctualité, lois du jeu, envoi de rapports...).



# DISPOSITIONS PARTICULIERES

## (arbitres D4)

Tous les arbitres classés dans cette catégorie qui auront échoué au test TAISA (moins de 24 répétitions) devront OBLIGATOIREMENT participer à la séance de rattrapage.

Pour information, 15 arbitres n'ont pas fait l'effort d'assister aux séances de rattrapage malgré la convocation qui est parue sur le PV de la CDA.

En cas d'échec ou d'absence, voici les conséquences :

- Aucune possibilité de doubler le week-end,
- Aucune désignation en foot entreprise et/ou futsal,
- Pas d'observation (non prioritaire).



# LE RAPPORT DISCIPLINAIRE

- En cas d'incident ou d'exclusion, l'arbitre doit **IMPERATIVEMENT** rédiger un rapport disciplinaire **via la voie officielle « PortailOfficiels »** dans les 48 heures suivant la rencontre en relatant très clairement la réalité des faits sans faire part de son ressenti.
- En cas de problème informatique, une tolérance sera exceptionnellement accordée par la C.D.A.
- La rédaction du rapport circonstancié doit être cohérent avec les motifs disciplinaires inscrits sur la FMI.
- En cas d'appel du représentant de la CDA, merci de bien vouloir lui répondre ou le rappeler le cas échéant.
- Lors d'une exclusion (carton rouge) d'un arbitre-joueur, vous devez impérativement le signaler à la CDA.

# LE RAPPORT DISCIPLINAIRE

La CDA vous préconise vivement de récupérer les informations nécessaires à la rédaction de votre rapport disciplinaire avant la clôture de la FMI (photo téléphone portable).

**Même si cela est EVIDENT, 2 avertissements au cours du même match signifie EXCLUSION du joueur fautif donc RAPPORT OBLIGATOIRE.**

# LE RAPPORT DISCIPLINAIRE

Au cours de la saison sportive 2022/2023, la CDA a relevé de nombreuses carences concernant la rédaction des rapports disciplinaires.

Face à ce constat, il a été décidé de mettre en place une aide rédactionnelle en direction de tous les arbitres.

Ces documents seront diffusés sur le portail des officiels.

En cas de manquement sur les devoirs administratifs, il sera fait une application stricte du règlement intérieur.

# LE RAPPORT DISCIPLINAIRE

**ARBITRE AU COEUR DU JEU** **Fiche Technique** 7.2.5

**FFF**

## Préparer la Rédaction du Rapport

**Qui ?** ✓ Le(s) fautif(s) : Nom(s) et Prénom(s) - N° de maillot - Club

**Quand ?** ✓ Avant, après match – pendant (Min. de jeu – ballon en jeu ou lors d'un arrêt)

**Où ?** ✓ Lieu de l'infraction :  
✓ Au vestiaire, sur le bord du terrain, sur le terrain (citer l'endroit précis)  
✓ Devant les bancs de touche, en quittant le terrain après le coup de sifflet final, (avant ou après la main courante), etc...

**Quoi ?** ✓ Ce que le fautif a fait et sur qui il a commis la faute :  
✓ Cracher sur..., coup de pied, coup de poing, coup de tête à...  
✓ Insultes envers... (à citer précisément), tacle sur..., tentative de coup sur..., etc...

**Comment ?** ✓ Expliquer clairement ce qui s'est passé pour en arriver au fait (juste avant ou au moment). Le fait répond au "Quoi" ci-dessus.

**Conclusion** ✓ Expliquer comment cela s'est terminé :  
✓ Le fautif est-il sorti sans souci ou y a-t-il eu des problèmes divers (insultes, menaces, coups) ?  
✓ La victime a-t-elle été blessée ?  
✓ Qu'a constaté l'arbitre (traces, plaie, saignement, fracture) ?  
✓ A-t-elle repris le jeu ? A-t-on dû appeler les Pompiers, la Police ?

CFR - DTA / CTRA/CTDA  
Formation Initiale Arbitre-Fé  
version 1 - juillet 2011

# LE RAPPORT DISCIPLINAIRE

**ARBITRE AU COEUR DU JEU** **Fiche Technique** 7.2.6

**FFF**

## Préparer la Rédaction du Rapport

**Qui ?**

- ✓ Le(s) fautif(s) - Nom(s) et Prénom(s) - N° de maillot - Club
  - M. PONTAL, n°4 de Arques.

**Quand ?**

- ✓ Avant, après match – pendant (Min. de jeu – ballon en jeu ou lors d'un arrêt)
  - A la 24<sup>ème</sup> minute de jeu, le ballon étant en jeu.

**Où ?**

- ✓ Lieu de l'infraction :
  - ✓ Au vestiaire, sur le bord du terrain, sur le terrain (citer l'endroit précis)
  - ✓ Devant les bancs de touche, en quittant le terrain après le coup de sifflet final, (avant ou après la main courante), etc...
  - Au centre du terrain.

**Quoi ?**

- ✓ Ce que le fautif a fait et sur qui il a commis la faute :
  - ✓ Cracher sur..., coup de pied, coup de poing, coup de tête à..., etc...
  - ✓ Insultes envers..., taclé sur..., tentative de coup sur..., etc...
  - Coup de tête volontaire sur le nez d'un adversaire qui tombe au sol, puis tentative de coup de pied.

**Comment ?**

- ✓ Expliquer clairement ce qui s'est passé pour en arriver au fait (juste avant ou au moment). Le fait répond au "Quoi" ci-dessus.
  - En cours de jeu, victime d'un taclé (ne méritant pas un carton), le joueur se relève et donne un coup de tête.

**Conclusion**

- ✓ Expliquer comment cela s'est terminé :
  - ✓ Le fautif est-il sorti sans souci ou y a-t-il eu des problèmes divers (insultes, menaces, coups) ?
  - ✓ La victime a-t-elle été blessée ?
  - ✓ Qu'à constaté l'arbitre (traces, plaie, saignement, fracture) ?
  - ✓ A-t-elle repris le jeu ? A-t-on dû appeler les Pompiers, la Police ?
  - Difficultés à faire sortir le fautif, etc...
  - Saignement. Blessé dirigé vers l'hôpital, etc...

**Modèle de Rédaction**

Exclusion de M. PONTAL (n°4 de Arques) à la 24<sup>ème</sup> minute de jeu. Alors qu'il venait d'être victime d'un taclé irrégulier, au centre du terrain, de la part du n°3 de Calais (ce taclé ne méritant pas un carton), ce joueur s'est relevé des mon coup de sifflet et a donné un coup de tête volontaire sur le nez de l'adversaire qui est tombé au sol.

Deux partenaires ont dû retenir M. PONTAL parce qu'il a essayé de donner un coup de pied au joueur situé au sol sans toutefois y arriver. J'ai ensuite pu exclure M. PONTAL pour acte de brutalité. Celui-ci a quitté le terrain avec difficultés, accompagné par son capitaine et un autre partenaire.

Le blessé, qui saignait, n'a pas pu reprendre le match. Les pompiers l'ont dirigé vers l'hôpital.

FFF - 2014 / 2015 - 07/04

# LE RAPPORT DISCIPLINAIRE

## MODELE DE REDACTION – RAPPORT DISCIPLINAIRE

**Joueur exclu pour avoir reçu 2 avertissements au cours du même match**  
(Indiquer **OBLIGATOIREMENT** le motif de chaque avertissement)

**EXCLUSION du joueur (NOM et Prénom) – N°4 du FC BARBEROUSSE à la 68<sup>ième</sup> minute de jeu**  
A la 23<sup>ième</sup> minute de jeu, j'ai averti une première fois le joueur fautif pour **CAS (tacle irrégulier envers un adversaire)** puis une deuxième fois à la 68<sup>ième</sup> minute de jeu pour **CAS (tirage de maillot de son adversaire)**. De ce fait, je l'ai exclu pour avoir reçu 2 avertissements au cours de la même rencontre.  
Le joueur fautif a regagné les vestiaires sans contester mon carton rouge.

# ROLE DE L'ARBITRE

Quelques exemples qui ont un impact négatif (direct ou indirect) :

- Rapport disciplinaire (la réalité des faits et non votre ressenti),
- Audition discipline (présence OBLIGATOIRE ou disponibilité téléphonique),
- Audition discipline (tenue civile correcte, courtoisie et droit de réserve).



# CHANGEMENT DE COORDONNEES

En cas de changement de coordonnées (adresse postale, portable...), merci de bien vouloir informer la CDA en envoyant un mail à l'adresse suivante : **[arbitres@drome-ardecche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardecche.fff.fr)**



# PERMANENCE ARBITRALE

Comme la saison dernière, il a été décidé de reconduire la permanence arbitrale pour la gestion des désignations (blessure, absence de dernière minute...).

Celle-ci sera assurée par 3 membres de la CDA, à savoir :

- Nicolas BRUNEL, Alexandre MARLHIN et Cyrille SERGENT.

L'identité du membre de la CDA qui assurera la permanence du week-end sera notée chaque semaine dans le PV.



# PERMANENCE ARBITRALE

Cette permanence n'a pas vocation à renseigner les arbitres sur l'itinéraire pour se rendre sur le lieu de sa désignation.

Néanmoins, lors de faits constatés lors d'une rencontre (arrêt du match, bagarre...), il est IMPERATIF d'en informer la personne qui est de permanence.

**En effet, il est nécessaire de ne rien passer sous silence et d'avoir la version officielle plutôt que « les bruits de couloir ».**



# REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA

Comme chaque saison sportive, la CDA a réactualisé son Règlement Intérieur qui, après avis de la Commission Régionale de l'Arbitrage a été présenté et adopté par le comité de direction.

Par ailleurs, 5 annexes complètent le Règlement Intérieur.

Le R.I. est applicable à compter du samedi 9 septembre 2023, et ce, jusqu'à la fin de la saison sportive 2023/2024.

Pour prendre connaissance de règlement intérieur, merci de consulter le site internet du District et/ou votre espace personnel dans la rubrique « Documents ».



# REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA

[..\..\Gestion administrative\Règlement intérieur et annexes\Annexe règlement intérieur-amende administrative - Arbitres adultes.pdf](#)



# REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA

[..\..\Gestion administrative\Règlement intérieur et annexes\Annexe règlement intérieur-amende administrative - JAD.pdf](#)



# PLAN DE PERFORMANCE

## ARBITRES D1 et D2

Formation continue programmée le samedi 20 janvier 2024 (de 8h00 à 17h30) : présence obligatoire à l'intégralité de la journée.

- Pas de dérogation possible et aucune absence tolérée y compris pour des raisons professionnelles à l'exception d'un certificat qui atteste que l'arbitre ne peut pas se déplacer pour une raison dûment justifiée.
- Si absence (sans aucune communication) : - 10 points
- Si absence justifiée autre que médicale : - 5 points

Compte-tenu des retours positifs (fiche synthèse), cette formation se déroulera sous le même format que la saison précédente.

# VALORISATION

## ARBITRES D1, D2 et D3

La CDA a décidé d'attribuer un bonus supplémentaire de 1 point/tutorat (2 points maxi) pour tous les arbitres D1, D2 et D3 qui effectueront un tutorat au cours de la saison sportive 2022/2023 selon le principe suivant :

- Communication **UNIQUEMENT** par mail : arbitres@drome-ardeche.fff.fr,
- Rédaction d'un rapport selon les directives de la CDA.

**Bien entendu, ce point de bonus supplémentaire sera pris en compte dans le classement général de fin de saison.**



# ECHANGES DISTRICT

## ARBITRES D1 et D2

Suite à différents échanges entre les 2 CDA (District de Drôme-Ardèche et District de Lyon et du Rhône), il a été décidé de remettre en place les échanges arbitres à compter du mois d'octobre 2023.

8 à 10 échanges seront programmés (modalités à définir par la CDA).

Pour information, les derniers échanges ont eu lieu lors de la saison 2014/2015.



# VALORISATION

## ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 novembre 2023, la CDA a décidé de mettre en place 3 soirées techniques décentralisées (Nord, Centre et Sud) en direction des arbitres adultes et jeunes. Cette action technique est indépendante de la formation continue par catégorie.

Chaque arbitre sera libre de participer ou non à l'une de ces 3 soirées étant précisé qu'un bonus de 3 points (adultes) ou 0,03 points (J.A.D.) supplémentaires sera pris en compte dans le classement général des arbitres adultes et jeunes.

**Bilan : 90 arbitres adultes et jeunes ont participé à l'un de des 3 réunions techniques soit environ 40% de taux de présence.**





# **INTERVENTION DU CTDA**

# PLANNING DES ACTIONS TECHNIQUES

..\..\..\Notes d'informations aux arbitres\Saison  
2023-2024\Agenda prévisionnel des actions  
techniques.doc



# INDISPONIBILITES (actions techniques)

- Envoyer un mail à l'adresse suivante :

[rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr)

avec copie à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

- Délai de rigueur (avant la date de l'action technique ou J+3 maximum)



# LES ERREURS (saison dernière)

Même s'il s'agit de situations « à la marge », voici quelques exemples qui ont terni l'image de l'arbitrage :

- Non respect du délai lié aux mauvaises conditions atmosphériques,
- Joueur exclu qui a subi une faute sanctionnée par un CFD pour son équipe (pas forcément si pompier),
- Refus de prendre une réserve technique sur le terrain,



# LES ERREURS (saison dernière)

Même s'il s'agit de situations « à la marge », voici quelques exemples qui ont terni l'image de l'arbitrage :

- AA qui a quitté le terrain,
- Arbitre qui a tenu des propos injurieux et/ou grossiers
- Arbitre frappé sans arrêt du match = **INTERDIT**,
- Ne pas enlever les cartons distribués lors du match (3 cas lors de la saison dernière avec des conséquences sur le bonus « comportement »).



# COMPORTEMENT ARBITRE



Quelques exemples :

- Arrivée tardive au stade,
- Comportement directif et non partenaire,
- Pas d'embrassade joueurs, dirigeants...,
- Autorité est différent d'autoritarisme,
- Rôle de l'arbitre (neutralité : ne pas commenter les classements),
- Echanges téléphoniques entre arbitres au stade (résultats, cartons...).

# COMPORTEMENT ARBITRE

La C.D.A. tient à rappeler à tous les arbitres adultes et jeunes présents en qualité de spectateur qu'ils ont un droit de réserve vis-à-vis de leurs collègues qui officient sur le terrain.

Bien entendu, il va de soi que le fait de critiquer un collègue arbitre entraînera des sanctions disciplinaires voire un retrait de désignations si les faits sont avérés (rapport, vidéo, mail...).



# PROTOCOLE « carton vert »

Cette opération initiée par la FFF doit être mise en place dans les District tout au long de la saison sportive (**catégorie U15 « D1 »**).

Le carton vert permet de mettre en avant les bons comportements et les bonnes attitudes sur un match.

Au cours d'une rencontre, 3 cartons verts maximum peuvent être attribués :

- 2 cartons décernés par les observateurs (1 joueur max par équipe)
- 1 carton décerné par l'arbitre (1 joueur max par rencontre)

Il n'y a aucune obligation de délivrance.



# PROTOCOLE « carton vert »

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs de l'équipe B et inversement. Il n'est pas nécessaire d'identifier ces observateurs sur la feuille de match.

A l'issue du match, concertation des observateurs et de l'arbitre et désignation du ou des joueurs lauréats.

L'information est alors notifiée sur la FMI de la même manière que pour l'attribution des cartons jaunes ou rouges.



# ENCADREMENT DES EQUIPES

La commission départementale de l'arbitrage vous informe que les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés sont toujours en vigueur pour la saison sportive 2023/2024. Les équipes concernées sont :

- Seniors D1 et D2
- U20 « D1 »
- U17 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »



# ENCADREMENT DES EQUIPES

Nous rappelons à tous les arbitres qui officient dans ces catégories, de veiller scrupuleusement **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant les 2 points indiqués ci-dessous :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- Après vérification (**sans tenir compte de la liste des éducateurs diplômés**), inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.

# ENCADREMENT DES EQUIPES

L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appeler sur le respect de ces mesures étant précisé que l'éducateur mentionné sur la F.M.I. doit être présent :

- Lors de la réunion d'avant match,
- lors de la rencontre sur le banc de touche,
- lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre.

**L'éducateur diplômé présent dans sa zone technique devra porter un brassard distinctif (incitation mais pas d'obligation ni de sanction : dispositions Ligue).**

# **EQUIPEMENT DES JOUEURS ET JOUEUSES**

## **Statut de la F.F.F. Titre 1 - Objet et composition de la Fédération Section 1 - Objet - Article - 1**

La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, son orientation sexuelle, son origine ethnique, sa nationalité, sa situation géographique, sa langue, sa situation sociale, son apparence physique, ou ses convictions politiques et religieuses.

# EQUIPEMENT DES JOUEURS ET JOUEUSES

Par ailleurs, le respect de la tenue réglementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique. **A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :** - tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, - tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale, - tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande, - toute forme d'incivilité. Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. **Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées (convocation devant la commission de discipline et/ou éthique).**

# PROTOCOLE D'AVANT MATCH

Suite à la reprise des contaminations liée au COVID, le protocole d'avant match commun s'applique aux compétitions suivantes :

- Championnats Régionaux et Départementaux,
- Coupe de France pour les rencontres organisées par les ligues,
- Coupes régionales et départementales.



# PROTOCOLE D'AVANT MATCH

Après les vérifications d'avant match (équipements, FMI...) à l'extérieur si possible :

- ① L'équipe visiteuse attend à l'entrée du terrain.
- ② A son tour, l'équipe locale attend à l'entrée du terrain.
- ③ Ensuite, il est procédé à l'entrée officielle des acteurs (arbitres et joueurs) à proximité des bancs de touche (alignement **sans croisement et serrage de mains**).
- ④ Enfin, l'arbitre effectue le toss (pile ou face) en présence des 2 capitaines.
- ⑤ Après le toss, l'arbitre se placera pour donner le coup d'envoi de la rencontre.



# LOIS DU JEU

Pas de prolongations lors des rencontres de Coupe Xavier BOUVIER et René GIRAUD (sauf finale XB et RG).

Pas de prolongations pour les compétitions de jeunes (championnat et coupe).



# LOIS DU JEU



RAPPEL

- Procédure de la balle à terre (dans et hors SR)
- Procédure de remplacement (sortie du remplacé)
- Ballon touché par l'arbitre (incidence ou non)
- Exécution du CF (composition du mur : 2 joueurs ou plus)
- Signalisation CFI (bras levé)
- Sanctions disciplinaires (banc de touche/fautif non identifié)
- Equipements des joueurs (sous-maillot et « tip-top »)

# LOIS DU JEU



## Remplacement du gardien de but : loi 3

Chacun des joueurs peut permuter avec le gardien de but à condition que :

- l'arbitre soit préalablement informé ;
- le remplacement s'effectue pendant un arrêt de jeu.

# LOIS DU JEU



RAPPEL

## Remplacement du gardien de but : loi 3

Si un joueur permute avec le gardien de but sans l'autorisation de l'arbitre, ce dernier :

- laisse le jeu se poursuivre ;
- avertira les deux joueurs à l'occasion du prochain arrêt de jeu, sauf si la permutation a eu lieu à la mi-temps (y compris la mi-temps de la prolongation) ou pendant la période entre la fin du match et le début de la prolongation et/ou des tirs au but.

# LOIS DU JEU



## Remplacement du gardien de but : loi 10

Un gardien de but n'étant plus en mesure de continuer avant ou pendant les tirs au but peut être remplacé par un joueur ayant été retiré pour mettre le nombre de tireurs à égalité ou, si son équipe n'a pas déjà épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés, par un remplaçant désigné comme tel.

Le gardien remplacé ne pourra plus participer aux tirs au but ni exécuter de tir.

Si le gardien a déjà exécuté un tir, son remplaçant ne peut tirer lors du même passage.

# LOIS DU JEU



RAPPEL

## Remplacement du gardien de but : loi 10

Si le gardien commet une infraction obligeant le tir à être à nouveau exécuté, il reçoit une mise en garde lors de la première infraction et un avertissement en cas de récidive(s).

Si le tireur est sanctionné pour une infraction commise après que l'arbitre a signalé que le tir doit être exécuté, ce tir est considéré comme raté et le tireur doit être averti.

Si le gardien et le tireur commettent une infraction en même temps, le tir est considéré comme raté et le tireur reçoit un avertissement.

# LOIS DU JEU

## Exclusion temporaire (carton blanc)

Lorsqu'une équipe est réduite à moins de 8 joueurs ou joueuses suite à un carton blanc, le match est définitivement arrêté.



# LOIS DU JEU

## Epreuve des tirs au but

Les mises en garde et/ou avertissements reçus durant le match ne sont pas pris en compte lors de la séance de tirs au but.



# LOIS DU JEU

## Equipement des joueurs et joueuses



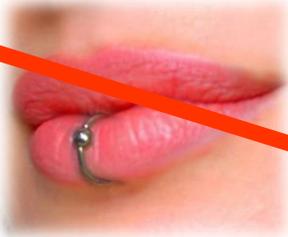
# LOIS DU JEU

## Equipement des joueurs et joueuses



# LOIS DU JEU

## Equipement des joueurs et joueuses



# LOIS DU JEU

## Equipement des joueurs et joueuses



# LOIS DU JEU

## Equipement des joueurs et joueuses





# LES MODIFICATIONS DES LOIS DU JEU

DA - Section LdJ - Modifications 2023 - Secteur  
Amateur - VD.ppsx

**IFAB**®

THE  
INTERNATIONAL  
FOOTBALL  
ASSOCIATION  
BOARD



# LA FORMATION LIGUE (Seniors)

- Cette formation s'adresse à les arbitres âgés de moins de 39 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et qui officient dans les catégories D1, D2 et AA agréés Ligue.
- Faire acte de candidature en motivant votre demande qui sera étudiée par la CDA à l'adresse : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr) avec copie à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

# LA FORMATION LIGUE (JAD)

- Cette formation s'adresse à tous les jeunes arbitres âgés de moins de 21 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et qui officient depuis au moins 1 saison ou plus au sein du District (2<sup>ème</sup> partie de saison).
- Le candidat doit diriger principalement des rencontres U17 et/ou U20 au cours de la saison sportive.
- Faire acte de candidature en motivant votre demande qui sera étudiée par la CDA à l'adresse : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr) avec copie à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

# LA FORMATION LIGUE

Bilan de la saison écoulée :

- 6 séances de formation + 3 examens blancs
- 13 candidats inscrits
- 7 candidats présentés à l'examen théorique (5 JAD et 2 adultes)
- 6 arbitres ont obtenu la note minimum d'admission + 1 Pré-Ligue

C'est un **ENGAGEMENT** personnel qui se réfléchit (déplacement, investissement...).



# **LES OBSERVATIONS**

# **LES OBSERVATIONS (seniors)**

Comme la saison précédente, les observations seront effectuées en direction des arbitres qui évoluent dans les catégories D1/D2/D3/D4 et AA **sous réserve de réussite au test TAISA.**

Le principe est applicable à tous les arbitres adultes : notation au rang (1<sup>er</sup> = 160 points, 2<sup>ème</sup> = 150 points...)

**Tous les rapports d'observations validés seront disponibles sur votre espace personnel.**

# LES OBSERVATIONS (seniors)

## Arbitres Assistants Agréés Ligue et District

- 1 observation inopinée
- 2 observateurs affectés : Bruno VIALATTE « AAL » et Vincent BRET « AAD »
- Observation possible dès le samedi 7 octobre 2023

**2 descentes de AAL et 2 montées de AAD**

# **LES OBSERVATIONS (seniors)**

## **Arbitres classés D1**

- 2 observations inopinées en D1 ou matches de coupes entre 2 équipes de D1
- 2 groupes de 6 arbitres (A et B)
- 4 observateurs affectés : Yann BOREL, Benjamin MOUSTIER, Baptiste PROTOY et Roland VIALLET
- Observation possible dès le samedi 23 septembre 2023

**3 descentes en D2 en fin de saison**

# LES OBSERVATIONS (seniors)

## Arbitres classés D2

- 2 observations inopinées en D2 ou matches de coupes (*D2 contre D2 ou D2 contre D1*)
- Observation possible dès le samedi 23 septembre 2023
- 2 groupes (A et B)
- 4 observateurs affectés : Alexis BERGERON, Jean François BERGONZI, Benoit DUTRIEUX et Adrien MLYNARCZYK

**3 montées et 3 descentes en fin de saison**

# LES OBSERVATIONS (seniors)

## Arbitres classés D3

- 1 observation inopinée en D3 ou matches de coupes (*D3 contre D3, D3 contre D2 ou D3 contre D1*)
- Observation possible dès le samedi 7 octobre 2023
- 3 groupes (A, B et C)
- 3 observateurs affectés : Eric COMTE, Jessy DAUX et Damien TAULEIGNE

**3 montées et 5 descentes en fin de saison**

# **LES OBSERVATIONS (seniors)**

## **Arbitres classés D4**

- 1 observation inopinée
- Observation possible dès le samedi 7 octobre 2023
- Observateurs affectés : Richard BOUIX, Julien LELONG, Michel POMMIER et Cyrille SERGENT
- 4 groupes (A, B, C et D)

**6 montées en fin de saison**

**Seuls, les arbitres qui auront réussi le test physique seront observés en priorité (24 répétitions).**

# **CATEGORIES DE DESIGNATIONS (JAD)**

Les jeunes arbitres seront désignés sur les différentes rencontres (U17 et/ou U20) en fonction du classement établi à la fin de la saison 2022/2023.

# LES OBSERVATIONS (JAD)

Comme la saison précédente, la Commission Départementale de l'Arbitrage renouvelle les observations dans la catégorie U17 et U20.

Le principe est identique à la saison dernière (observation inopinée). Notation de 0,05 en 0,05 (ex : 15,65...)

**Tous les rapports d'observations validés seront disponibles sur votre espace personnel.**

# LES OBSERVATIONS (JAD)

## Jeunes arbitres

- 2 observations dans la catégorie de référence (U18).
- Observation possible dès le samedi 30 septembre 2023.
- Chaque jeune arbitre sera positionné dans une catégorie en fonction de son âge et/ou de ses capacités.

# LES OBSERVATIONS (JAD Année N+1)

- 1 observation dans la catégorie de référence (U15).
- Observation possible dès le samedi 30 septembre 2023.
- Chaque jeune arbitre sera ensuite positionné dans une catégorie (3 niveaux) en fonction de son âge et/ou de ses capacités (U14 Ligue, U15 « D1 », U15 « D2 »...).
- **Nouveauté : Classement avec note (identique JAD).**

# CLASSEMENTS DE FIN DE SAISON

- **Arbitres adultes**

**Terrain** : en fonction du classement de ou des observateurs (1<sup>er</sup> : 160 pts, 2<sup>ème</sup> : 150 pts...)

**Questionnaire** : note obtenue (40 pts max.)

**Bonus** « comportement » : 40 pts max.

**Bonus** supplémentaire : 3 pts + 2 pts (D1/D2 et D3)

**TOTAL : 245 pts max.**

- **Jeunes arbitres**

**Terrain** : en fonction de la note de ou des observateurs (17,00 max.)

**Questionnaire** : attribution du bonus et/ou malus en fonction de la note obtenue (- 0,20 à + 0,30)

**Bonus** « comportement » : 0,40 pt max.

**Bonus** supplémentaire : 0,03 pt

**TOTAL : 17,73 pts max.**

**En cas d'égalité entre deux ou plusieurs arbitres, la note de terrain sera privilégiée par la CDA (montée ou descente).**



# A VOUS LA  
PAROLE !

A large, stylized blue rooster logo is centered in the background. The rooster is facing right, with its tail feathers fanned out. The entire image has a dark blue background.

# Excellente saison à toutes et à tous

**District Drôme Ardèche de Football**

101 rue du 8 mai 1945 - 07500 GUILHERAND GRANGES

Tél. 04.75.81.36.36 / Fax : 04.75.81.36.27

<http://drome-ardeche.fffr> / [district@drome-ardeche.fffr](mailto:district@drome-ardeche.fffr)